

ADRESSES UTILES

1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0809 540 540 (numéro azur/tarifification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deeje-telechargements>

3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

✓ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise
19, avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 90 22 22 30
grand-est@opco-santé.fr

✓ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char
21000 DIJON
Tél : 0820 205 206

✓ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons
Aéroparc 3
67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 49 4151

- Antenne LUTTERBACH
Route de Thann
Cité de l'Habitat
Immeuble B
68460 LUTTERBACH
Tél : 03 89 35 48 00

FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- Graziella PHEULPIN, assistante de formation
g.pheulpin@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 99
- Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique
i.dennielou@praxis.alsace
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

Diplôme d'Etat D'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

par la

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Ecole supérieure de praxis sociale
Site Schlumberger
4 rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
03 89 33 20 00

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°2018-734 du 22 août 2018
- Arrêté du 22 août 2018

Le référentiel professionnel

1. Définition du métier

« L'éducateur de jeunes enfants est un professionnel du travail social et de l'éducation. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne de jeunes enfants, dans une démarche éducative et sociale globale en lien avec leur famille. (...) »

2. Le référentiel Fonctions/Activités comprend 5 Fonctions

- Instauration de la relation et accompagnement du jeune enfant en coopération avec sa famille et dans son environnement social
- Elaboration et mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant et en coopération avec sa famille
- Conception et conduite de l'action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle
- Elaboration de l'action éducative en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires
- Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance

3. Le référentiel de compétences : il est structuré en 4 Domaines de compétences, eux-mêmes composés respectivement de 2 Blocs de compétences (BC)

- **DC1** Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
 - **BC1** *Accompagnement individuel et collectif du jeune enfant*
 - **BC2** *Analyse de la construction d'un projet d'accompagnement de la famille*
- **DC2** Action éducative en direction du jeune enfant
 - **BC3** *Conception et conduite du projet éducatif*
 - **BC4** *Prévention et santé du jeune enfant*
- **DC3** Communication professionnelle
 - **BC5** *Expression et communication écrite et orale*
 - **BC6** *Communication professionnelle en travail social*
- **DC4** Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
 - **BC7** *Connaissance et analyse des contextes institutionnels*
 - **BC8** *Mobilisation des acteurs et des partenaires*

La validation d'un DC passe par celle des deux BC qui le composent. La validation des quatre DC conduit à l'obtention du DEEJE.

CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEEJE

- justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an (1607 heures)
- le lien direct de l'expérience acquise avec le diplôme est établi à partir du référentiel d'activités
- la période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant la demande

Dispenses

Les candidats titulaires, à partir de 2016, des diplômes suivants : DEES, DECESF, DEASS, DEETS, DEFA, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- à s'approprier le référentiel professionnel
- à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- **le dispositif dit de droit commun** (DC) d'une durée de 24 heures.
Coût : 1800 euros TCC
- **le dispositif de soutien de la branche** (DSB) pour les salariés d'établissements adhérents de l'OPCO Santé
- **l'accompagnement personnalisé** d'une durée de 13 heures
Coût : 1170 euros TCC

Déroulement

Pour l'accompagnement de droit commun et le DSB, l'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur.